

Légation de Suisse  
en  
France

Paris, (8<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>) le 28 Juillet 1906  
15<sup>bis</sup> rue de Marignan

Reçu par  
M. Robert  
au 29/7.1.1906

Handel  
29.7.06

N<sup>o</sup> 2/06

PRIÈRE DE RAPPELER  
LE NUMÉRO CI-DESSUS.

Kopie an die HH.  
M. f. y. RR. C. etc.  
29.7.06.

Monsieur le Conseiller fédéral  
Caillaux

Ce matin j'ai été voir [redacted] 0,7703 pour le remercia  
d'avoir publié l'article dont je vous ai envoyé le texte. Il en fera paraître un  
autre dans le matin demain ou lundi. - Il m'a garanti que l'on aboutirait  
à un accord, et qu'il en avait sur l'assurance absolue de [redacted] <sup>Trincardi</sup>  
" Si au conseil de ministres de lundi, M. Doumergue arrivait avec des exigences  
" trop grandes, il y aura une majorité pour lui imposer des conditions acceptables par  
" la Suisse.

Mon interlocuteur m'a demandé si je pourrais lui indiquer les dernières  
exigences de M. Doumergue pour les sociétés; j'ai pu pour lui dire sur moi le  
lui donner ces chiffres à titre secret, ou tout au moins de lui indiquer la page 2/25  
[redacted] " A ce taux là, est clair mon  
interlocuteur, " on serait forcé de dire de ne pas tenter de nous en persuader,  
" malgré la bonne volonté dont nous avons donné des preuves, même la Suisse  
" dans la résistance. Vous a-t-on demandé une relation sur les vins? - non -  
" on a eu tort, car on n'a pu s'en faire une idée plus sur les produits industriels; à ce  
" parler plus; on n'a pas été habile ici. - mais Doumergue a été très bon en



consentant au drape que Voy m'indiqua pour la soirée; je n'aurais pas  
 éprouvé de lui. — Il est évident que, dans ces conditions, son accord s'impose,  
 et moi qui avais à fond la soirée, je Voy garantis que Voy n'aurait pas  
 à regretter le traité à ces taux. Ce serait criminel de ne pas le faire."

Il m'a paru interrompé de Voy rendu compte de cette conversation.

J'ajouterai qu'ayant eu la visite du représentant parisien de M<sup>r</sup>  
 Alber, il m'a dit bien que, pour sa part, il était satisfait du taux de 600  
 comme surtaxe pour la Banderi Blanche en bandes, entendez ou volants ajoutés  
 au droit de tête nominal de 20 %; je lui ai dit que j'ignorais si ce taux était  
 accepté par les Français; il paraissait même disposé à subir le surtaxe de 625.

Quant aux 1000 sur les dominiques, il paraît que M<sup>r</sup> Hoffmann criera, mais  
 est d'avis qu'il vaut mieux le subir que de rompre, bien entendu à la condition  
 que la rédaction sur ce soit acceptée, car la rédaction française est inadmissible  
 et vaient une source de conflits incessants.

J'ai écrit hier, en Voy rendant compte de ma conversation au  
 Ministère de Commerce avec M<sup>r</sup> Chapsal, de mentionner une observation  
 qui a été faite au cours de l'entretien: nous avions été amenés à parler  
 de la Révolution russe, et avons été d'avis l'un et l'autre qu'il était aussi  
 impossible de savoir ce qu'il en résulterait & quels seraient les répercussions  
 sur les pays tiers, qu'il aurait été impossible en 1790 de prévoir les événements

politiques, économiques et sociales de la Révolution française. Dans ces conditions, le  
 Prudence exige de régler tout ce qu'il est humainement possible de régler, par-  
 que nul ne sait ce que pouvant arriver les prochains années. Je vais  
 a. tout au moins s'appliquer aussi à nos pourparlers commerciaux avec le  
 Transjurs.

Agen, Monsieur le Comte fédéral, l'assurance de ma haute considération  
 Le Ministre le Duc

Au Département fédéral du Commerce

Berne